

*Le Premier Ministre*

Paris, le 31 juillet 2019

N°6102/SG

Le Premier ministre

à

Mesdames et messieurs les secrétaires généraux des ministères

Mesdames et messieurs les préfets de région

Mesdames et messieurs les préfets de département

Mesdames et messieurs les directeurs généraux d'agence régionale de santé

Mesdames et messieurs les délégués départementaux d'agence régionale de santé

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

**Objet : Circulaire relative à la campagne 2019-2020 de l'opération « 30 000 stages pour les élèves de troisième des quartiers prioritaires »**

Le stage d'observation d'une semaine, obligatoire en classe de 3ème, est en général le premier contact de l'élève avec le monde du travail. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les collégiens et leurs familles ne bénéficient pas toujours de réseaux pour trouver une entreprise ou une administration d'accueil pour l'effectuer.

Face à ce constat, le président de la République a fixé l'objectif de pouvoir leur proposer 30 000 offres de stage de qualité, cet objectif étant porté à parts égales par le secteur public et le secteur privé.

Lors de la campagne 2018-2019, la mobilisation des administrations et des entreprises volontaires, notamment dans le cadre du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE), a permis de collecter plus de 33 000 offres de stages sur la plateforme [www.monstagedetroisieme.fr](http://www.monstagedetroisieme.fr) mise en place par le Gouvernement et accessible aux élèves des collèges REP+. Parmi ces 33 000 offres, moins de 10 000 ont été pourvues. L'objectif principal pour la nouvelle campagne est de mettre en adéquation l'offre et la demande afin qu'un plus grand nombre d'élèves puissent effectivement bénéficier de cette opportunité.

La présente circulaire précise les modalités de déploiement du dispositif pour l'année scolaire 2019-2020, qui s'appuiera sur quatre axes : (1) la réaffirmation de l'objectif de 30 000 stages ; (2) une version améliorée de la plateforme ; (3) la déconcentration de crédits aux 28 départements faisant face aux plus forts enjeux ; (4) les modalités d'animation et de suivi aux différents échelons.

## **I. L'objectif de 30 000 offres de stages réaffirmé**

L'objectif de 30.000 stages, porté à parts égales par le secteur public et par le secteur privé, est reconduit avec des cibles déclinées par département (la fongibilité étant possible au niveau régional) et par administration centrale selon des modalités identiques à celles de l'an dernier.

Les préfets de département et les secrétaires généraux des ministères indiqueront au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) le nom du référent « stage de troisième » au sein de leur administration d'ici le 1er septembre 2019 à l'adresse suivante : [monstagedetroisieme@cget.gouv.fr](mailto:monstagedetroisieme@cget.gouv.fr).

Les préfets de département, avec l'aide des délégués départementaux des agences régionales de santé et des directeurs académiques des services, identifieront dans les services de l'État et de ses opérateurs un nombre de stages au moins égal à l'objectif fixé dans l'annexe 1 et s'assureront qu'ils sont remontés sur la plateforme [www.monstagedetroisieme.fr](http://www.monstagedetroisieme.fr), pour le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Les secrétaires généraux des ministères identifieront dans leurs services un nombre de stages au moins égal à l'objectif fixé dans l'annexe 2 selon le même calendrier. Les offres de stages doivent répondre aux objectifs et modalités figurant en annexe 3.

Les préfets de région et de département contribueront, en particulier par l'intermédiaire des directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), à l'alimentation de la plateforme en offres de stage. Ils mobiliseront à cette fin leurs partenaires dans le tissu entrepreneurial et auprès des organismes consulaires ainsi que les entreprises signataires du PAQTE ou engagées dans le déploiement du plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle ».

Les recteurs mobiliseront leurs réseaux en relation avec des entreprises (comités locaux éducation économie et pôles de stages principalement) pour qu'ils incitent les entreprises avec lesquelles ils travaillent à déposer des offres sur la plateforme nationale.

## **II. Une version améliorée de la plateforme [www.monstagedetroisieme.fr](http://www.monstagedetroisieme.fr) avec des offres accessibles pour tous les élèves de troisième des collèges classés en réseau d'éducation prioritaire (REP + et REP)**

Les offres de stage pour la prochaine campagne peuvent être déposées dès à présent sur la plateforme dédiée [www.monstagedetroisieme.fr](http://www.monstagedetroisieme.fr). Ce portail vise à assurer la diffusion des offres de stages du secteur public et du secteur privé auprès des collèges inscrits dans un réseau d'éducation prioritaire (REP + et REP) et à fournir une information générale sur les stages de troisième à l'attention des élèves, de leurs parents et des équipes éducatives ainsi que des entreprises privées et des administrations.

La version améliorée de la plateforme sera opérationnelle dès la rentrée scolaire afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités. Chaque administration pourra rattacher les stages qu'elle dépose à son ministère de tutelle ; chaque entreprise signataire du PAQTE pourra rattacher ses offres de stage au groupe auquel elle appartient. Ces informations permettront de produire des statistiques consolidées et adaptées aux besoins de chaque utilisateur.

La nouvelle version fera du principal de collège le pivot du dispositif et lui permettra de suivre l'ensemble des élèves de son établissement, de même que les professeurs principaux pourront suivre ceux de leur classe.

Les stages s'adressent en priorité à destination des élèves de troisième des collèges classés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Afin de permettre que le maximum de stages soient pourvus, la plateforme sera également accessible dès le début de la campagne aux élèves de troisième des collèges classés en réseau d'éducation prioritaire (REP). Des dérogations seront possibles pour intégrer des collèges situés hors REP mais accueillant des élèves habitant dans les quartiers prioritaires, à condition d'obtenir l'accord de la préfecture et des services académiques de l'Education nationale.

### **III. La collaboration avec les associations et la déconcentration de 330 000€ de crédits aux 28 départements faisant face aux plus forts enjeux**

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales reconduit le partenariat avec cinq associations nationales pour abonder l'offre de stages sur la plateforme et développer des méthodes innovantes comme les stages collectifs. Il s'agit des associations JobIRL, Le réseau, Un stage et après, Tous en stage et Viens voir mon taf.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'expérience de la première campagne, chaque préfecture désignera le ou les partenaires associatifs de leur choix afin qu'ils contribuent à abonder l'offre de stages du secteur privé et qu'ils appuient les équipes pédagogiques dans le travail d'intermédiation entre les élèves et les organismes d'accueil. Les associations sont particulièrement attendues sur leur capacité à accompagner les organismes d'accueil dans la préparation de la séquence d'observation, à évaluer la qualité des stages proposés et à faire le lien entre l'élève et son établissement, d'une part, et la structure d'accueil, d'autre part.

Les départements ayant un objectif de stages publics et privés supérieur à 300 (hors Paris) bénéficieront de crédits supplémentaires, avec des enveloppes allant de 8 000 à 30 000 €, tenant compte des objectifs fixés et avec une attention particulière pour l'Outre-mer.

### **IV. L'animation et le suivi du dispositif**

Une instruction spécifique des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales précisera les modalités d'animation et de suivi du dispositif aux différents échelons : national, territorial et de proximité.

Il est réaffirmé que ce plan global de « 30 000 stages de qualité » pour les élèves des REP et REP+ vient en appui de l'action des collèges, des élèves, de leurs familles et des structures accueillantes. Il convient en particulier de veiller à ce que dans un même bassin pédagogique, les établissements concernés veillent autant que possible à ne pas organiser leurs séquences d'observation sur la même semaine afin de mieux répartir les offres de stage dans le temps.

Je vous remercie pour votre implication pour la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif pour l'année scolaire 2019/2020.

  
Edouard PHILIPPE

**ANNEXE 1 : OBJECTIFS DE STAGES PAR REGION ET PAR DEPARTEMENT**

<b>Territoire</b>	<b>Objectif de stages total par territoire</b>	<b><i>Dont objectif de stage public par territoire</i></b>	<b><i>Dont objectif de stage privé par territoire</i></b>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>2782</b>	<b>1391</b>	<b>1391</b>
AIN	284	142	142
ALLIER	88	44	44
DROME	48	24	24
ISERE	<b>162</b>	81	<b>81</b>
LOIRE	202	101	101
PUY-DE-DOME	298	149	149
RHONE	1600	800	800
SAVOIE	100	50	50
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>440</b>	<b>220</b>	<b>220</b>
COTE D'OR	54	27	27
DOUBS	316	158	158
TERRITOIRE DE BELFORT	70	35	35
<b>Bretagne</b>	<b>82</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
ILLE-ET-VILAINE	82	41	41
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>766</b>	<b>383</b>	<b>383</b>
CHER	60	30	30
EURE-ET-LOIR	174	87	87
INDRE	66	33	33
INDRE-ET LOIRE	120	60	60
LOIR-ET-CHER	160	<b>80</b>	80
LOIRET	184	92	92
<b>Corse</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
HAUTE-CORSE	50	25	25
<b>Grand Est</b>	<b>2764</b>	<b>1382</b>	<b>1382</b>
ARDENNES	184	92	92
AUBE	174	87	<b>87</b>
BAS-RHIN	500	250	250
HAUT-RHIN	836	418	418
HAUTE-MARNE	68	34	34
MARNE	370	185	185
MEURTHE-ET-MOSELLE	108	54	54
MEUSE	64	32	32
MOSELLE	382	191	191
VOSGES	76	38	38
<b>Guadeloupe</b>	<b>76</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
GUADELOUPE	76	38	38
<b>Guyane</b>	<b>1200</b>	<b>600</b>	<b>600</b>
GUYANE	1200	600	600
<b>Hauts-de-France</b>	<b>4919</b>	<b>2460</b>	<b>2460</b>
AISNE	424	212	212
<b>NORD</b>	<b>2500</b>	<b>1250</b>	<b>1250</b>

OISE	610	305	305
PAS-DE-CALAIS	1008	504	504
SOMME	376	188	188
<b>Ile-de-France</b>	<b>6833</b>	<b>3416</b>	<b>3416</b>
ESSONNE	718	359	359
HAUTS DE SEINE	250	125	125
PARIS	332	166	166
SEINE-ET-MARNE	412	206	206
SEINE-SAINT-DENIS	3372	1686	1686
VAL-D'OISE	862	431	431
VAL-DE-MARNE	294	147	147
YVELINES	594	297	297
<b>La Réunion</b>	<b>934</b>	<b>467</b>	<b>467</b>
LA REUNION	934	467	467
<b>Martinique</b>	<b>202</b>	<b>101</b>	<b>101</b>
MARTINIQUE	202	101	101
<b>Mayotte</b>	<b>588</b>	<b>294</b>	<b>294</b>
MAYOTTE	588	294	294
<b>Normandie</b>	<b>1142</b>	<b>571</b>	<b>571</b>
CALVADOS	60	30	30
EURE	180	90	90
MANCHE	80	40	40
ORNE	64	32	32
SEINE-MARITIME	758	379	379
<b>Nouvelle Aquitaine</b>	<b>722</b>	<b>361</b>	<b>361</b>
CHARENTE	102	51	51
CHARENTE-MARITIME	106	53	53
CORREZE	84	42	42
GIRONDE	240	120	120
HAUTE-VIENNE	76	38	38
VIENNE	112	56	56
<b>Occitanie</b>	<b>1970</b>	<b>985</b>	<b>985</b>
GARD	504	252	252
HAUTE-GARONNE	356	178	178
HERAULT	748	374	374
PYRENEES-ORIENTALES	362	181	181
<b>PACA</b>	<b>3794</b>	<b>1897</b>	<b>1897</b>
ALPES-MARITIMES	364	182	182
BOUCHES-DU-RHONE	2662	1331	1331
VAR	280	140	140
VAUCLUSE	488	244	244
<b>Pays de la Loire</b>	<b>734</b>	<b>367</b>	<b>367</b>
LOIRE-ATLANTIQUE	304	152	152
MAINE-ET-LOIRE	110	55	55
MAYENNE	76	38	38
SARTHE	244	122	122
<b>Total</b>	<b>30000</b>	<b>15000</b>	<b>15000</b>

**ANNEXE 2 : OBJECTIFS DE STAGES PUBLICS RECENSES PAR LES SECRETARIATS  
GENERAUX DES ADMINISTRATIONS CENTRALES  
(CONTRIBUTION A L'OFFRE DE STAGES EN ILE DE FRANCE)**

Europe et affaires étrangères	100
Agriculture et alimentation	100
Culture	150
Armées	250
Transition écologique et solidaire	100
Ministères économiques et financiers	130
Education nationale, enseignement supérieur	100
Intérieur	230
Justice	100
Services du Premier ministre	30
Ministères sociaux	210
<b>Total</b>	<b>1500</b>

### **ANNEXE 3 : OBJECTIF ET MODALITES D'ORGANISATION D'UN STAGE DE QUALITE**

L'objectif de ce stage, d'une durée de cinq jours, appelé «séquence d'observation» est d'offrir une première immersion dans un milieu professionnel suivant le programme d'enseignement : observation du fonctionnement d'une organisation et découverte des métiers à différents niveaux de qualification.

Ainsi, l'offre d'un stage de qualité doit permettre d'enrichir leur culture générale en leur faisant découvrir:

- un environnement différent du milieu scolaire ;
- les réalités d'une activité professionnelle, favorisant la projection dans leur avenir professionnel;
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de différents métiers;
- une expérience professionnelle pour les aider à construire leur projet d'orientation.

Il est aussi l'occasion pour les élèves d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs des services publics sur leur parcours, leurs expériences et leurs aspirations respectives. Le stage d'observation pourra donner lieu à une visite de l'ensemble des services de la structure.

L'attention des ministères, tant au niveau central que déconcentré, ainsi que des établissements publics de l'Etat et des établissements publics de santé et médico-sociaux, est appelée sur l'organisation d'une offre de stage de qualité en termes d'accueil et de connaissances apportées.

Ces éléments sont à rappeler également aux entreprises proposant des stages.

#### **Modalités pratiques d'organisation des stages :**

Les entreprises et les administrations publiques pourront proposer des offres de stages individuels et collectifs (accueil la même semaine de plusieurs stagiaires).

Les entreprises et administrations peuvent aussi déposer de stages réservés à un ou plusieurs établissements avec lesquels ils auraient conventionnés.

Les entreprises et administrations sont vivement invitées à déposer une ou plusieurs offres pour plusieurs semaines afin de favoriser les candidatures d'élèves issus de plusieurs collèges.

En outre, les administrations et les entreprises qui accueillent les élèves doivent être en mesure de les convier à déjeuner ou de leur proposer un tarif préférentiel au sein de leurs restaurants collectifs. Lorsque cela n'est pas possible, elles veilleront à prévenir les élèves lors de la signature de la convention de stage.

Les horaires de présence de l'élève ne doivent pas dépasser 7 heures par jour pendant 5 jours.

Les stages pourront être proposés de mi-octobre 2019 à fin avril 2020.